

Appendix
(Z.)

22d. Feby.

of as much as $2\frac{1}{2}$, 3 and $3\frac{1}{2}$ feet, which he caused to be made smaller, thereby augmenting uselessly the freight of the schooners, and rendering it necessary for one of them to make a voyage expressly to the South West Point to fetch stone to finish the Cornice, for which, in consequence of what I have stated, there was not sufficient. The stone for the Vault was also cut under his directions, and when it was carried to the East Point he found it too small and would not use it. The conduct of the Architect towards the Contractor must have caused great damage to the latter, which I could not estimate at less than from £1000 to £1200. If it had not been for the delay thus caused by the arbitrary conduct of the Architect, there is no doubt that the work would have been completed within the time fixed by the Contract. The Contractor was obliged to discontinue his work, because the Architect threw obstacles in his way throughout, without any good reason.

Mr. François Cantin, of the City of Quebec, was then called in, and the evidence of Toussaint Chartier having been read to him, he confirmed the same, except with regard to that part where the said Toussaint Chartier says, "that he had never known Mr. Brown as an Architect before he went down to the place in question, although he had known him personally for a long time." The present witness having never known Mr. Brown as an Architect or otherwise, before he saw him on the Island of Anticosti.

Tuesday, 18th February 1834.

John Lambly, Esquire, of the City of Quebec, Harbour Master, was called before the Committee, and examined:

I was jointly Commissioner with the Wardens of the Trinity House of Quebec, for the erection of two Light Houses, one at Pointe des Monts, and the other at the East Point of the Island of Anticosti. Mr. Chateauvert was the Contractor for the one at the East Point. There was no Architect. Mr. Brown was the Superintendent. I have never seen the Light House which Mr. Chateauvert has done. I know nothing of the workmanship, nor do I believe that any other of the Commissioners have ever seen the Light House, or know more than I do about the work. The whole transaction was done between Mr. Brown and the Contractor. There were Reports made by Mr. Brown to the Commissioners, which I shall lay before the Committee if the Commissioners will allow me.

Appendix
(A. A.)

8th. Feby.

REPORT of the Commissioners appointed under the Act of the 3rd Will. IV. Cap. 9, intituled, "An Act for improving the Internal Navigation of this Province."

To His Excellency the Right Honorable Matthew Lord Aylmer, Knight Commander of the most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over the Provinces of Lower and Upper Canada, Nova Scotia and New Brunswick, and their several dependencies, Vice Admiral of the same, Captain General and Commander of all His Majesty's Forces in the said Provinces of Lower and Upper Canada, Nova Scotia and New Brunswick, and their

pieds, 3 pieds et $3\frac{1}{2}$ pieds, qu'il a fait rogner, ce qui augmentait la charge des Goëlettes inutilement, et qu'en rognant ainsi ces pierres il ne s'en est pas trouvé assez pour finir la corniche, ce qui a obligé la Goëlette à faire un voyage exprès à la Pointe du Sud-Ouest pour chercher d'autre pierre pour finir la dite corniche. La pierre de la voûte a aussi été taillée d'après ses directions, et lorsqu'elle a été rendue à la Pointe de l'Est, il l'a trouvée trop petite, et n'a pas voulu s'en servir. La conduite de l'Architecte envers l'Entrepreneur a dû causer un grand dommage à celui-ci, que je ne pourrais estimer au juste, mais que je croirais bien pouvoir s'élever à au moins £1000 à £1200, Sans ces retardemens causés par la conduite arbitraire de l'Architecte, il n'y a aucun doute que l'ouvrage eût été fini dans le temps fixé par le marché. L'Entrepreneur a été obligé de discontinuer les travaux parce que l'Architecte l'entravait dans tout son ouvrage, sans aucune raison bien fondée.

M. François Cantin, Maçon de la Cité de Québec, a ensuite été appelé, et le témoignage de Toussaint Chartier lui ayant été lu, il l'a confirmé, excepté quant à cette partie où il est dit que lui le dit Toussaint Chartier, "n'a jamais connu M. Brown comme Architecte avant qu'il ait descendu à cet endroit, quoiqu'il le connaisse depuis long-temps;" que quant à lui il n'a jamais connu M. Brown comme Architecte ni autrement avant qu'il l'ait vu à l'Île d'Anticosti.

Mardi, 18 Février, 1834.

John Lambly, Ecuyer, de la Cité de Québec, Maître du Havre, a été appelé devant le Comité, et examiné:—

J'ai été nommé Commissaire, conjointement avec les Syndics de la Maison de Trinité de Québec, pour construire deux Phares; l'un à la Pointe des Monts, et l'autre à la Pointe Est de l'Île d'Anticosti. M. Chateauvert est l'Entrepreneur qui s'est chargé de construire celui de la Pointe Est. Il n'y avait pas d'Architecte, et c'est M. Brown qui en avait la surveillance. Je n'ai jamais vu le Phare que M. Chateauvert a bâti. Je ne connais rien de l'ouvrage et je ne crois pas qu'aucun des Commissaires aient jamais vu le Phare, ou qu'ils en sachent plus que moi, par rapport à l'ouvrage. Toute cette transaction s'est passée entre M. Brown et l'Entrepreneur. M. Brown a fait des rapports aux Commissaires; et je les mettrai sous les yeux du Comité, si les Commissaires me le permettent.

RAPPORT des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la 3e Guillaume IV. Chap. 9, intitulé, "Acte pour améliorer la Navigation intérieure de la Province"

Appendice
(A. A.)

8 Fevr.

A Son Excellence le Très-Honorable Mathew Lord Aylmer, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et pour les Provinces du Bas et du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et leurs diverses dépendances, Vice-Amiral d'icelles, Capitaine Général et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les Provinces du Bas et du Haut-Canada,